



NOTE D'ÉDUCATION PERMANENTE

de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)

www.ftu.be

N°2023– 08, octobre 2023

Le syndicalisme face à l'écologie

Pistes et obstacles pour un syndicalisme écologique

Malgré de notables avancées ces dernières années, le mouvement syndical semble éprouver des difficultés structurelles à se mobiliser sur les enjeux écologiques, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Cette analyse propose d'explorer certaines des causes historiques de ce blocage structurel, et esquisse quelques pistes pour un syndicalisme écologique à venir.

BREF APERÇU HISTORIQUE

Au niveau du mouvement syndical international, cela fait au moins 30 ans que l'écologie est officiellement reconnue comme un enjeu important pour le mouvement ouvrier. Le sociologue Guillaume Mercoeur note que :

« Depuis le troisième Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'environnement est devenu un enjeu stratégique pour le mouvement syndical international. L'article 29 de l'Agenda 21 a d'ailleurs fixé le rôle et les objectifs des organisations syndicales, considérant que si les travailleurs se trouvent au premier rang des groupes concernés par les bouleversements écologiques, "les syndicats qui les représentent ont un rôle capital à jouer en vue de faciliter la réalisation d'un développement durable" »¹.

En France, quinze ans plus tôt, la CFDT commençait déjà à intégrer les enjeux écologiques à sa ligne idéologique avec la publication de l'ouvrage « Les dégâts du progrès » en 1977². En Belgique, on peut remonter au moins en 1974 – soit à peine deux ans après la publication du rapport Meadows du Club de Rome intitulé « Les limites de la croissance »³ – lorsque Victor Michel, alors président du MOC, écrit à l'occasion de la 56^e Semaine Sociale Wallonne : « La société d'abondance cherche à cacher qu'elle repose sur l'exploitation effrénée des richesses naturelles, ce qui entraîne l'épuisement des sols, la pollution des eaux, l'épuisement des gisements de pétrole, la croissance des déchets radioactifs, la destruction des forêts et celle du cadre de vie... Très souvent, cette

¹ Guillaume MERCOEUR, « Enjeux écologiques et syndicalisme. Stratégies, perspectives et limites de l'environnementalisme syndical », in *Les mondes du travail*, n° 29, mars 2023, p. 66.

² CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Seuil, 1977.

³ Donella H. MEADOWS et al., *The Limits to Growth*, Universe Books, New York, 1972 (trad. fr. : *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome*, suivi de *Rapport sur les limites de la croissance*, Fayard, Paris, 1972).

exploitation des ressources naturelles s'allie à l'exploitation des pays du Tiers-Monde »⁴. Cela fait donc maintenant près d'un demi-siècle que ce constat d'un lien structurel entre notre modèle économique et la destruction des milieux de vie a été posé au sein du Mouvement ouvrier chrétien.

On pourrait en réalité remonter encore plus loin dans l'histoire du mouvement ouvrier, de ses pratiques et de ses doctrines. Selon Bernard Saincy, ancien responsable du collectif Développement durable de la CGT, « dès le XIX^e siècle, des luttes ouvrières ont été observées dans les mines ou dans les tanneries sur des questions environnementales notamment de pollution de l'air ou de l'eau. Il s'agissait à la fois de questions de qualité de vie sur le lieu de travail, mais aussi de questions relatives aux conditions de vie des populations avoisinantes des grandes installations industrielles qui étaient elles-mêmes très ouvrières »⁵. Il y a ainsi, selon le professeur de sciences économiques et sociales Philippe Boursier, toute une histoire invisibilisée et oubliée des luttes écologistes des salarié-e-s dès le XIX^e siècle : « Les travaux d'histoire environnementale montrent [...] que le monde du travail s'est très tôt mobilisé dans des conflits socio-environnementaux, bien avant que le terme d'écologie soit inventé et popularisé »⁶. Si ces mobilisations ne donnent pas lieu au déploiement systématique d'une position écologiste articulée et cohérente au sein de la pensée et de l'action socialistes, on en trouve néanmoins un écho dans certains passages du *Capital* (1867), dans lesquels Marx pointe les effets ravageurs de l'agriculture capitaliste à la fois sur les sols naturels et sur les corps des travailleur-se-s à la ville comme à la campagne :

« [La production capitaliste] perturbe d'un autre côté le métabolisme entre l'homme et la terre, c'est-à-dire le retour au sol des composantes de celui-ci usées par l'homme sous forme de nourriture et de vêtements, donc l'éternelle condition naturelle d'une fertilité durable du sol. Elle détruit par là même à la fois la santé physique des ouvriers des villes et la vie intellectuelle des ouvriers agricoles. [...] Comme dans l'industrie urbaine, l'augmentation de la force productive et le plus grand degré de fluidité du travail sont payés dans l'agriculture moderne au prix du délabrement et des maladies qui minent la force de travail proprement dite. Et tout progrès de l'agriculture capitaliste est non seulement un progrès dans l'art de piller le travailleur, mais aussi dans l'art de piller le sol ; tout progrès dans l'accroissement de sa fertilité pour un laps de temps donné est en même temps un progrès de la ruine des sources durables de cette fertilité. [...] Si bien que la production capitaliste ne développe la technique et la combinaison du procès de production social qu'en ruinant dans le même temps les sources vives de toute richesse : la terre et le travailleur »⁷.

Ces quelques coups de sonde dans l'histoire du mouvement ouvrier révèlent combien la question environnementale n'a jamais été entièrement absente des préoccupations des travailleur-se-s et de leurs organisations. Pourtant, il semble aujourd'hui encore persister une certaine difficulté pour le mouvement syndical à se saisir pleinement de la question écologique, et ce particulièrement au vu de l'urgence et de l'importance actuelle des enjeux. Comment l'expliquer ?

LE COMPROMIS FORDO-KEYNÉSIEEN : CROISSANCE ET SUBORDINATION

Les difficultés actuelles au niveau de la mobilisation syndicale sur les enjeux écologiques nous semblent ne pas pouvoir se comprendre sans faire référence à la mise en place après-guerre du pacte social dans le cadre du *compromis fordo-keynésien* qui définit le cœur du fonctionnement de la social-démocratie durant les Trente glorieuses (1945-1975), et qui continue à définir pour une part le cadre dans lequel se conçoit l'action syndicale légitime aujourd'hui.

Le fordisme combine des hausses continues de la production et le partage des gains de productivité par le biais

⁴ Victor MICHEL, « Introduction aux travaux de la 56^e semaine sociale wallonne », in *Vers l'autogestion*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1975, p. 7.

⁵ Bernard SAINCY, dans « Syndicalisme et écologie : en pratique. Table ronde avec Anabella Rosemberg (CSI) et Bernard Saincy (CGT) », *Mouvements*, 2014/4 (n° 80), p. 132. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2014-4-page-132.htm>. Voir aussi B. SAINCY, « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & politique*, vol. 50, no. 1, 2015, pp. 71-82. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2015-1-page-71.htm>

⁶ Philippe BOURSIER, « La démocratie sociale au secours du vivant », in Philippe BOURSIER et Clémence GUIMONT (coord.), *Écologies. Le vivant et le social*, Paris, La Découverte, 2022, p. 492.

⁷ Karl MARX, *Le Capital*, Livre I, Section IV, chapitre XIII, Paris, PUF, 1993, pp. 565-567.

d'augmentations salariales (sur le modèle supposément promu par Henry Ford, inventeur de la chaîne de montage : « Je paie mes ouvriers pour qu'ils m'achètent mes voitures »). Le keynésianisme quant à lui soutient la nécessité d'une intervention de l'État dans l'économie pour pallier les défauts des marchés, notamment en soutenant l'emploi et les niveaux des salaires et en mettant en place les mécanismes de sécurité sociale et autres formes de garantie de revenu, en misant sur le fait que les emplois et revenus d'aujourd'hui sont la consommation de demain, et donc les profits d'après-demain pour les patrons, qui feront les investissements et les emplois du jour d'encore après, etc. Le fordo-keynésianisme désigne ainsi un paradigme politico-économique qui repose sur un certain « partage du gâteau » entre capital et travail, et une intervention étatique significative dans l'économie afin de garantir l'accès à la consommation de masse pour l'ensemble des salarié-e-s, y compris les moins qualifié-e-s, dans le cadre d'un accroissement de la productivité, et donc de forte croissance.

La mise en place des différents mécanismes et institutions de la sécurité sociale dans ce contexte entraîne un double effet sur la manière dont la question écologique peut ou non être objet de l'action syndicale.

D'une part, une partie des revendications portant sur des aspects écologiques sur le lieu de travail sont progressivement reconnues et traitées par la mise en place des instances de la médecine du travail et des comités représentatifs à l'échelle de l'entreprise, comme les actuels CPPT en Belgique ou les CHSCT en France. S'opère là une forme d'institutionnalisation de tout le pan strictement local et « hygiénique » de la question environnementale au travail (comme la régulation de l'utilisation de substances toxiques ou la lutte contre les pollutions et risques industriels), qui se voit ainsi juridiquement reconnue et prise en charge. Mais en même temps, cela produit un effet de relative dépolitisation des enjeux écologiques, puisque ces comités sont par définition cantonnés au cadre strict de l'entreprise ou de ses abords immédiats, en faisant fi de l'échelle plus globale⁸. La reconnaissance institutionnelle est en même temps un cadrage limitant : l'avancée en matière d'écologie-santé à l'échelle locale se fait au prix d'un cadrage a priori de la manière dont les questions écologiques peuvent être posées ou non.

D'autre part et plus largement, le cœur du compromis fordiste d'après-guerre repose sur la construction idéologique et économique d'un intérêt partagé par le capital et le travail à la *croissance* (volume de production et de consommation, consommation de ressources et d'énergie, innovation technologique et multiplication des sources d'énergies, etc.), dont il s'agit de négocier la répartition des fruits (profits et salaires), mais jamais de la remettre en question comme telle. Les revendications syndicales, allant alors le plus souvent dans le sens d'une relance keynésienne (relance de l'investissement, notamment par des investissements publics et grands travaux, soutien à l'emploi, hausse des salaires, mise en place d'une sécurité sociale qui assure des revenus de remplacement en cas de chômage ou d'incapacité, soutien à la consommation des ménages, etc.), n'interrogent pas les conditions et limites écologiques d'une telle croissance économique, ni les conséquences environnementales de l'avènement de la société de consommation de masse. Le syndicalisme de compromis fordiste, dont la visée essentielle est la répartition des fruits de la croissance en faveur des travailleur-se-s, adhère ainsi *de facto* à une forme de productivisme. Ainsi selon Philippe Boursier :

« Le syndicalisme dominant des pays industrialisés au XX^e siècle a généralement pris un tournant productiviste, les syndicats de salariés étant souvent influencés par des partis sociaux-démocrates et communistes ouvertement productivistes. Le compromis fordiste des années 1950-1970 a conforté cette orientation favorable à la croissance en scellant une alliance conflictuelle des directions d'entreprises et des directions syndicales, les unes et les autres trouvant leur intérêt dans la distribution des gains de productivité. L'intensification du travail ouvrier dans les usines, moyennant l'augmentation des salaires réels et du pouvoir d'achat, soutient alors la production et la consommation de masse et un cycle de croissance forte dans les pays industrialisés, aussi exceptionnel sur un plan historique que désastreux sur un plan écologique »⁹.

⁸ En guise d'illustration avec un cas belge, nous pouvons renvoyer au Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'Environnement (RISE), structure commune à la CSC et à la FGVB qui a pour mission principale de soutenir l'action environnementale dans les entreprises, en prenant pour enjeux « les déchets, les économies d'énergie, le climat, l'alimentation, l'éco-consommation, les déplacements des travailleurs, les alternatives à la voiture, ou encore la gestion environnementale des entreprises » (www.rise.be).

⁹ P. BOURSIER, « La démocratie sociale au secours du vivant », *op. cit.*, p. 493.

Le syndicalisme de compromis fordo-keynésien tend également à mettre de côté toute forme de revendication politique plus radicale qui porterait sur une transformation profonde du mode de production capitaliste – transformation qui viserait la maîtrise démocratique directe des travailleur-se-s sur l'économie, qu'il pourrait alors s'agir de mettre au service de la satisfaction des besoins de toutes et tous, au lieu de la destiner à la seule production illimitée de profit et ce quel qu'en soit le coût écologique. Rappelons en guise d'illustration que le Projet d'accord de solidarité sociale d'avril 1944 (texte qui servira de base à l'arrêté-loi qui définit juridiquement le pacte social en décembre de la même année) stipule clairement dès son 3^e paragraphe que « Les travailleurs respectent l'autorité légitime des chefs d'entreprise et mettent leur honneur à exécuter consciencieusement leur travail »¹⁰. Le pacte social est ainsi tout entier fondé sur l'acceptation de la *subordination structurelle du travail au capital* (reconnu « autorité légitime »), actant de fait et de droit l'abandon de toute perspective d'une véritable démocratie économique des travailleur-se-s. Si le pacte social pose les bases de l'institutionnalisation de la concertation sociale, il le fait tout en validant l'autorité en dernière instance du capital dans le champ des décisions économiques essentielles (et aux enjeux écologiques majeurs) : que produire, combien, et comment, pour qui et pour quels besoins. On notera à ce propos la naïveté d'une déclaration comme celle-ci, issue du texte de 1944 : « Le but de l'activité économique est d'améliorer sans cesse les conditions d'existence de la population », où il est clair que, compromis avec « l'autorité légitime » du capital oblige, se joue une véritable opération d'occultation idéologique du fonctionnement réel du mode de production capitaliste, qui ne connaît pour véritable but que la production illimitée de la valeur (« le profit pour le profit »), et pour lequel il n'y a de besoins à satisfaire et de conditions d'existence à « améliorer » que dans les limites requises par les conditions de reproduction de la force de travail, et dans la mesure où il est possible pour le capital d'en tirer profit.

Il faudrait ajouter que ce partage des profits reposait également sur les surprofits issus des colonisations et post-colonies (par la surexploitation de la main d'œuvre, l'extractivisme des ressources naturelles et la délocalisation structurelle de certaines productions polluantes notamment)¹¹, la surexploitation violente des populations étrangères immigrées, et l'exploitation du travail (non reconnu comme tel, non rémunéré) domestique et reproductif des femmes¹². La prise en compte aujourd'hui croissante par les organisations syndicales des différents systèmes de domination (racisme, sexisme) qui viennent croiser et supporter la domination capitaliste ne peut que venir renforcer l'effet de déstabilisation qu'induit l'écologie dans le logiciel syndical. En effet il s'agit à chaque fois de saisir combien la sauvegarde ou la réactivation tel quel du paradigme fordo-keynésien requiert des conditions politiques, économiques et géopolitiques tantôt non désirables, tantôt improbables sinon rigoureusement impossibles et non viables. Pour toutes ces raisons, la parenthèse exceptionnelle qu'ont constitué les Trente glorieuses sous la conjonction de facteurs politiques, économiques et géopolitiques tout à fait extraordinaires, peut sembler définitivement barrée, et il n'y a que peu d'espoir à fonder dans sa réactivation telle quelle par-delà les conditions particulières, à la fois non durables (du point de vue écologique) et non désirables (du point de vue de la justice sociale), qui l'ont rendue possible.

QUAND ARRIVE LA CRISE...

Cette parenthèse n'a d'ailleurs pas duré longtemps, puisque dès la seconde moitié des années 1970, survient la crise et la croissance ralentit. L'heure n'en sera pas pour autant à la critique du productivisme dans les organisations syndicales, bien au contraire. En effet, lorsque les Trente glorieuses voient ternir leur gloire sous le coup des crises pétrolières, « la désindustrialisation, les restructurations industrielles souvent brutales mettent à mal les salariés et leurs organisations syndicales »¹³. Or c'est dans ce contexte socialement perturbé qu'émergent les mouvements écologistes tels que nous les entendons aujourd'hui : un contexte dans lequel « la dénonciation par les mouvements environnementaux naissants des impacts environnementaux négatifs

¹⁰ « Un projet d'accord de solidarité sociale (1944) », consultable en ligne sur le site du Conseil central de l'économie, URL : https://www.ccecarb.fgov.be/dpics/fichiers/2019-04-30-10-34-38_1944FR.pdf.

¹¹ Voir notamment Malcolm FERDINAND, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil, 2019.

¹² Voir par exemple Silvia FEDERICI, *Le capitalisme patriarcal*, Paris, La Fabrique, 2019 ; Christine DELPHY, *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2013 ; Lise VOGEL, *Marxism and the Oppression of Women. Toward a Unitary Theory*, Chicago, Haymarket, 2013.

¹³ Bernard SAINCY, dans « Syndicalisme et écologie : en pratique », *op. cit.*, p. 133.

de certains grands sites industriels est très mal vécue et donne lieu à des oppositions, voire quelquefois à des confrontations »¹⁴. C'est ainsi que se construit progressivement l'idée d'un clivage entre syndicalisme et écologie : « la défense de l'environnement apparaît comme opposée à la défense de l'emploi [et de son lien à l'économie de croissance] »¹⁵. Ainsi, si l'on peut parler historiquement d'une rencontre manquée entre syndicalisme et écologie, il faut bien voir que, outre le productivisme foncier du premier, une part de responsabilité peut également être trouvée du côté des mouvements écologiques eux-mêmes, qui commencent à émerger dans les années 1960-1970. On peut en effet identifier chez une partie d'entre eux une certaine tendance à la dépolitisation des luttes contre le changement climatique, par exemple lorsque les discours écologiques embrassent la rhétorique des « écogestes » individuels dans le champ de la consommation, en laissant de côté la nécessité d'une action politique collective visant à transformer les institutions économiques à l'échelle macro et au niveau de la production elle-même, et « en méprisant parfois la prise en compte des intérêts immédiats des travailleur-se-s au prétexte de la supériorité des enjeux environnementaux pour l'humanité »¹⁶. Notons tout de même, avec les sociologues Jean-Baptiste Comby et Sophie Dubuisson-Quellier, que les mobilisations écologiques contemporaines ont précisément ceci de nouveau et d'enthousiasmant d'être marquées par une politisation inédite enracinée dans des revendications sociales fortes (antiracisme, anticapitalisme), loin des chimères d'un écologisme apolitique¹⁷.

Malgré ces récentes évolutions, le syndicalisme tel que nous le connaissons aujourd'hui repose toujours pour une part importante sur le socle à la fois politique, idéologique et économique du compromis fordo-keynésien qui lui-même suppose une économie capitaliste de croissance, c'est-à-dire intrinsèquement productiviste. Les « acquis » sociaux *conquis* par et pour la classe travailleuse (et donc pour une part concédés par la classe capitaliste dans un contexte de rapport de force) ont été rendus possibles en partie par une telle croissance, à la fois forte et durable. La perspective d'une décroissance, ou même d'une non-croissance contrôlée de la production économique pour pouvoir faire face aux périls écologiques, changerait complètement l'horizon de négociation du compromis capital-travail. Ne fût-ce que, par exemple, autour de la question de l'emploi : « Dans un contexte de chômage de masse (utilisé comme *armée de réserve industrielle* par le patronat), difficile en effet de concilier la défense de l'outil de travail et la nécessaire limitation des émissions des GES [gaz à effet de serre] et des pollutions, quand celle-ci signifie perte d'emplois. Car la transition écologique va en effet conduire à une décroissance puis à la disparition des secteurs les plus polluants de l'économie. Donc, à la disparition de nombreux emplois »¹⁸.

PLURALITÉ DES OPTIONS STRATÉGIQUES

On le voit, les difficultés soulevées par la nécessité de la transition écologique sont nombreuses et plongent leurs racines au plus profond de ce qui fait l'ADN du syndicalisme historique. C'est pourquoi il est inévitable de voir aujourd'hui la question écologique se diffracter en une pluralité d'options stratégiques possibles pour les syndicats. Selon le sociologue G. Mercoeur, il serait aussi problématique « de considérer que l'ensemble du monde syndical soit le fer de lance d'une écologie sociale et radicale » que d'établir une opposition pure et simple entre le syndicalisme et l'écologie politique. Et ce parce que les pratiques et stratégies environnementales des organisations syndicales ne sont tout simplement pas homogènes politiquement : « comme pour ce qui est des problématiques liées plus traditionnellement aux questions sociales sur lesquelles

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Julien RIVOIRE, « Campagne pour un million d'emplois climatiques : construire la convergence », in revue *Silence*, n°467, mai 2018, dossier « Le syndicalisme peut-il être écolo ? », p. 13. Par exemple lorsque des mouvements écologiques se désolidarisent des luttes pour l'emploi et le pouvoir d'achat qui constituent pourtant *de facto* – c'est-à-dire tant que le cadre de nos conditions d'existence reste celui défini par le mode de production capitaliste et la domination de la loi du marché – les sources exclusives d'accès à la satisfaction des besoins de base pour la classe laborieuse. Ce qui pose la nécessité d'une écologie populaire à laquelle nous avons consacré une récente analyse : Jean MATHYS, « Rendre l'écologie populaire. Réflexions à partir du dernier ouvrage de Fatima Ouassak », Note d'éducation permanente de l'ASBL Fondation Travail-Université, juin 2023. URL : https://www.ftu.be/images/documents/evaluation-des-politiques-publiques/2023_03_ecologie_populaire_JM.pdf..

¹⁷ J.-B. COMBY et S. DUBUISSON-QUELLIER, *Mobilisations écologiques*, Paris, PUF, 2023.

¹⁸ Aurélien BERTHIER et Barbara MOURIN, « Hybrider le climat et les luttes », *Agir par la culture*, n°56, hiver 2018, URL : <https://www.agirparlaculture.be/hybrider-le-climat-et-les-luttes/>

elles doivent se positionner, leurs réponses quant aux enjeux écologiques sont multiples »¹⁹.

Le politologue Tobias Kalt a ainsi identifié quatre stratégies possibles mises en place par les différentes organisations syndicales, nationales aussi bien qu'internationales²⁰.

- ❖ « La première consiste en une opposition pure et dure aux politiques écologiques et en une affirmation du maintien du statu quo. Cette position conduit les organisations syndicales à adopter des positions communes avec les acteurs industriels dans le but de conserver leurs avantages et leurs ressources »²¹. Cette position fait sienne l'idée d'un divorce radical entre les intérêts de la classe travailleuse et les enjeux écologiques ; et cela par ce qu'elle repose en dernière instance sur un couplage jugé nécessaire et indépassable entre croissance capitaliste et prospérité des travailleur-se-s. Dans cette perspective, s'il peut exister des divergences d'intérêts entre travail et capital, ce n'est pas sur le terrain de l'écologie qu'elles se situent : à ce niveau, capital et travail ont un intérêt commun à poursuivre la logique d'exploitation des ressources naturelles (en ce compris et tout particulièrement dans les pays du Sud), condition de toute richesse dans un cadre défini par le mode de production capitaliste et son injonction à la création illimitée de marchandises et de profit. Dans ce contexte, la transition écologique représente purement et simplement une menace directe pour la classe laborieuse dont les intérêts sont étroitement liés au productivisme capitaliste : il s'agit alors pratiquement de faire front avec le patronat pour lutter contre toute politique écologique, au nom des intérêts (à court terme) des travailleur-se-s.
- ❖ « La seconde stratégie, dite "réactive", partage la nécessité d'opérer des transformations, mais souhaite les inclure dans un processus graduel, devant se construire dans le temps long afin de minimiser le plus possible les coûts sociaux »²². Contrairement à la précédente, cette position prend bel et bien acte de la nécessité d'une transformation écologique dans le secteur socio-économique qu'elle souhaite non pas empêcher mais accompagner. Cependant, voyant dans cette transition non pas une opportunité mais avant tout une source de risques et de coûts sociaux et économiques importants pour la classe travailleuse, il s'agit d'étendre la transition sur le temps le plus long possible, dans une idée de répartition temporelle des efforts et des coûts afin d'éviter toute forme de pertes trop brutales²³.
- ❖ « La troisième stratégie est celle adoptée par les organisations syndicales qui considèrent que la transition écologique doit passer par la modernisation des infrastructures productives et l'innovation technologique, sans transformer en profondeur l'ordre économique »²⁴. Cette position prend acte de la nécessité d'une transition écologique qu'il faut activement accompagner, non pas dans l'optique d'en limiter les dégâts, mais en la saisissant comme une source d'opportunités économiques et technologiques, dont il s'agit de s'assurer que les travailleur-se-s pourront tirer profit (création de nouveaux emplois verts liés au développement et à la production de technologies durables, à la mise aux normes d'isolation des logements, etc.). Il s'agit ici d'une stratégie de « développement durable » qui, même si elle n'emploie pas forcément ce terme, relève de l'option en faveur d'un « capitalisme vert » : il s'agit en effet de considérer que la question écologique peut être résolue dans les coordonnées du mode de production capitaliste, dont il s'agit de modifier certaines

¹⁹ G. MERCOEUR, *op. cit.*, p. 73.

²⁰ Tobias KALT cité in G. MERCOEUR, *op. cit.*, p. 74.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Du côté des politiciens libéraux européens, nous avons récemment vu un exemple d'une telle position dans les déclarations d'Emmanuel Macron, suivies chez nous par celles de Zuhail Demir et puis d'Alexander De Croo, concernant la nécessité d'une « pause » dans la réglementation écologique européenne, c'est-à-dire un appel à ne pas « surcharger » la législation en renforçant les normes en matière d'azote, de restauration de la nature et de biodiversité, en plus des objectifs concernant les émissions de CO². Vouloir « tout faire en même temps » risquerait de fragiliser la transition écologique pour les entreprises et industries, au détriment de l'emploi. (« Pause réglementaire » environnementale : Emmanuel Macron et Zuhail Demir disent-ils la même chose? », RTBF, 23 mai 2023, URL : <https://www.rtbf.be/article/pause-reglementaire-environnementale-emmanuel-macron-et-zuhail-demir-disent-ils-la-meme-chose-11201989> ; « Alexander De Croo critiqué parce qu'il veut mettre en pause les normes environnementales européennes : C'est "la position belge", dit-il », RTBF, 23 mai 2023, URL : <https://www.rtbf.be/article/alexander-de-croo-critique-parce-qu-il-veut-mettre-en-pause-les-normes-environnementales-europeennes-c-est-la-position-belge-dit-il-11202090>).

²⁴ Tobias KALT cité in G. MERCOEUR, *op. cit.*, p. 74.

données technologiques et infrastructurelles (par l'innovation technologique et, éventuellement, certaines reconversions marginales de secteurs trop polluants), mais non de questionner la logique structurelle. Il existe autrement dit une solution technique et technologique qui permettra de poursuivre la production illimitée de valeur (et son « ruissellement » auprès des travailleur-se-s via l'emploi et les salaires) tout en respectant les nouvelles contraintes écologiques, énergétiques, d'utilisation renouvelable des ressources, etc.

- ❖ « Enfin, la dernière stratégie analysée par Kalt, est celle transformatrice, utilisée par les syndicats s'inscrivant dans un rejet du capitalisme vert, dénonçant l'incapacité des acteurs industriels à changer leurs logiciels de rentabilité économique, et appelant à des transformations écologiques ambitieuses menées par les travailleurs »²⁵. Dans cette optique, il ne s'agit pas simplement de peser sur l'orientation ou la répartition des coûts/bénéfices d'une transition écologique qui, bon gré mal gré, aura de toute façon lieu, ni de soutenir la conversion « verte » du productivisme capitaliste, mais bien de défendre l'orientation « écosocialiste » d'une telle transition, c'est-à-dire qui soit fondée sur une transformation profonde des structures de notre modèle économique, en faveur d'un approfondissement généralisé de la démocratie là où elle existe déjà, et d'une extension de la démocratie sociale, c'est-à-dire de la souveraineté populaire, à l'échelle de la collectivité politique, sur la production économique (plus ou moins globale ou locale selon les différents courants de pensée²⁶). Il s'agit autrement dit de renouer avec le mouvement de « réencastrement »²⁷ de l'économie dans le social, poursuivant et prolongeant le geste qui avait présidé à l'ensemble des conquêtes de la sécurité sociale du siècle dernier : *soumettre politiquement le champ économique à la satisfaction des besoins sociaux démocratiquement définis dans le cadre des nouvelles contraintes écologiques, plutôt que de soumettre l'ensemble de la société et de la nature à la valorisation indéfinie du capital.*

CONCLUSION

On le voit, l'écologie ne peut plus être ignorée du mouvement ouvrier, ni même simplement constituer un nouvel enjeu parmi d'autres. Sa prise en compte implique de réactiver des contradictions et tensions qui travaillent en profondeur le mouvement syndical : entre défense des intérêts des travailleur-se-s à court ou à long terme, gestion pacifiée de l'existant afin de maintenir des « acquis » en sursis face à un capital qui se fiche de plus en plus de toute concertation sociale, et réinvention d'un horizon collectif social, politique et économique désirable qui, pour permettre la défense et la restauration des milieux de vie dont nous dépendons vitalemment, exige une reprise en main démocratique radicale de nos activités productives, contre la domination du capital sur nos vies, nos milieux, nos relations et nos activités. Ainsi, les « alternatives infernales » du type « écologie ou emploi »²⁸ ne sont pas une fatalité, mais demandent, pour être déjouées, de remettre en jeu et en débat les finalités et fonctions potentiellement contradictoires du syndicalisme lui-même, et de son rapport ambivalent à la perspective d'une transformation démocratique (potentiellement anticapitaliste) de l'ensemble de la structure économique. Selon le sociologue Jean-Baptiste Comby :

« [Les contradictions entre emploi et écologie] réapparaissent toutes les fois qu'on mène une action écologique toutes choses étant égales par ailleurs, c'est-à-dire sans inscrire cette action dans une redéfinition de l'ordre social et des principes qui le gouvernent. Autrement dit, si vous luttez drastiquement contre les inégalités de revenus, que vous donnez aux individus le temps et l'argent pour se reconvertir dans d'autres métiers, que donc vous redéfinissez la place du travail dans la société et ses modes de rémunération, etc., vous

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Pour un aperçu de quatre courants de la transition écologique, voir Anaïs TRIGALET, « Du développement durable à l'écologie sociale. Quelle transition écologique ? », Note d'éducation permanente de l'ASBL Fondation Travail-Université, décembre 2018, URL : https://www.ftu.be/images/documents/evaluation-des-politiques-publiques/2018_16_transition_AT.pdf

²⁷ Karl POLANYI, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 2009. Le désencastrement de l'économie désigne le mouvement par lequel, dans les sociétés capitalistes, l'économie s'autonomise des autres sphères de la société et se met à fonctionner pour son propre compte et selon ses propres normes et finalités, pour finir par soumettre les autres sphères du social pour les ravalier au rang de purs moyens pour sa propre finalité (de valorisation infinie du capital, de « faire du profit pour le profit ») dans l'avènement de la société de marché.

²⁸ « L'écologie ou l'emploi » est bien une alternative du même type que « la bourse ou la vie ! », à savoir que quel que soit le choix qui sera fait, on est sûr de perdre à tous les coups : ce sera le chômage sur une planète vivable, ou des emplois sur une planète morte. Sur le capitalisme comme « machine à fabriquer des alternatives infernales », voir Isabelle STENGERS, Philippe PIGNARE, *La sorcellerie capitaliste. Pratiques de désenvoûtement*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 38-48.

pourrez peut-être fermer des usines ou des centrales sans inquiéter leurs employés car vous leur offrirez les moyens de retravailler dans une activité moins destructrice. Lorsqu'on oppose l'écologie à l'emploi, on reste dans les dogmes de la société salariale et capitaliste. Prendre l'écologie au sérieux, André Gorz n'a cessé de l'argumenter, implique de repenser l'ensemble de nos activités, à commencer par le travail rémunéré »²⁹.

Si le syndicalisme se voit inévitablement déstabilisé par une telle remise en chantier de notre rapport au salariat et au travail rémunéré ici suggérée par Comby, il n'en trouverait pas moins tout à fait sa place dans l'accompagnement d'une reconversion écologique et démocratique structurelle de l'économie.

« Le syndicalisme, quand il se pense comme un contre-pouvoir et une alternative, peut être un levier décisif pour dépasser le productivisme et écologiser la production (...) L'action syndicale peut, par exemple, peser sur la relocalisation des activités économiques et de l'emploi, sur les pollutions industrielles touchant tant les salariés que les riverains humains et non humains, sur la création des emplois publics écologiquement utiles ou sur la réduction du temps de travail. Le syndicalisme est également indispensable pour élargir les protections sociales permettant de sécuriser les revenus des personnes travaillant dans les secteurs dont il faut réduire voire supprimer à terme l'activité – comme les énergies fossiles et la filière automobile – et organiser la reconversion. Du reste, le passage à une économie décarbonée et plus économe nécessite de concentrer les investissements sur les activités les moins polluantes et les plus sobres, ce qui invite à imaginer des formes nouvelles de socialisation des activités – telles que le projet de sécurité sociale de l'alimentation – et de l'investissement. De manière plus générale, dans une période où le cumul des angoisses sociales et environnementales menace de laisser libre cours à des ressentiments mal maîtrisés, les solidarités et les protections promues par le syndicalisme forment un socle de sécurités sociales, psychiques et matérielle qui peut soutenir l'aspiration à une vie plus inclusive entre les humains et avec les non humains »³⁰.

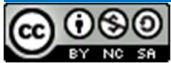
Autant de pistes à explorer et discuter, et qui montrent que, correctement comprise, l'écologie devrait conduire non pas à un abandon, mais à une réinvention et un prolongement, voire une radicalisation des objectifs du mouvement ouvrier, et à la réaffirmation d'un véritable projet politique, un horizon social désirable pour toutes et tous : une vie collective capable de décider démocratiquement de ses normes et de maîtriser collectivement ses conditions d'existence, afin d'assurer les conditions d'une vie digne pour toutes et tous.

Jean MATTHYS

Chargé de recherches à la FTU

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues auprès de christine.steinbach@ftu.be

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Chaussée de Haecht, 579

1030 Bruxelles

+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditrice responsable : Dominique Decoux

Avec le soutien de la  FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

²⁹ J.-B. COMBY, « Le climat, un problème social rarement présenté comme tel », *Agir par la culture*, n°56, hiver 2018, URL : <https://www.agirparlaculture.be/jean-baptiste-comby-%e2%80%89le-climat-un-probleme-social-rarement-presente-comme-tel%e2%80%89/>

³⁰ P. BOURSIER, « La démocratie sociale au secours du vivant », *op. cit.*, p. 496.